

Accompagner la transition agricole et forestière

Plébiscitées sur le terrain, les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) restent sous tension tant sur le plan économique, qu'environnemental et humain pour 2024.

Paris, le 21 novembre 2023 - « Répondant aux besoins du terrain, les entreprises de travaux agricoles et ruraux continuent de se développer et de créer des emplois. Le secteur forestier reste fragile, mais toutes les ETARF sont incontournables dans leur domaine », annonce Gérard Napias, président de la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT).

En 2022, les ETARF occupent 147 000 travailleurs salariés et non-salariés, soit une augmentation de +13 % entre 2021 et 2022. Cette dynamique exceptionnelle est portée par les travaux agricoles (ETA), en particulier par les entreprises de prestations de services de main d'œuvre saisonnière avicole et viticole. Ces deux secteurs gonflent les effectifs salariés de la branche ETARF avec une augmentation du nombre de contrats saisonniers et un effet des corrections des bases de données MSA.

En revanche, le nombre de travailleurs sylvicoles (reboisement) recule de 19 % sur dix ans tandis que le nombre d'entreprises se réduit de 11 %. Concernant les travaux forestiers (exploitation), les effectifs augmentent d'un quart, tandis que le nombre d'entreprises se réduit de 16 %. « Les entreprises de travaux forestiers et sylvicoles sont au cœur du dispositif du renouvellement forestier et d'entretien des espaces. Mais la prise de conscience de leur fragilité est faible, ce qui a conduit la FNEDT à lancer une charte de vitalité économique et sociale des Entreprises de Travaux Forestiers. Cette charte, qui rappelle les droits et les devoirs de l'ETF et de son client, s'applique à l'ensemble des activités liées aux travaux forestiers et sylvicoles », précise Gérard Napias.

Après une flambée inédite des coûts de production en 2022, la moitié des entreprises de travaux ont passé des hausses de tarifs de 12 à 15 % selon les prestations, d'après l'enquête FNEDT réalisée en mai dernier. L'année 2024 s'ouvre avec un ralentissement prévisionnel global de la hausse des coûts, avec toutefois une hausse du SMIC dès janvier, un coût de rabot sur les exonérations de cotisations familiales, la première marche de la remontée de la fiscalité du GNR - qui reste actuellement à un niveau élevé - et des prix de matériels agricoles et forestiers qui ont cru de 20 % en deux ans. En 2024, il faut donc s'attendre à une augmentation des tarifs, entre 6 et 12 % selon les prestations, pour les entreprises qui ont déjà appliqué des hausses en 2022-2023.

Les mesures fiscales de « compensation » de la taxation du GNR agricole sont soit hors du champ des ETARF (déduction pour épargne), soit à confirmer pour les ETARF (relèvement des seuils de chiffre d'affaires des exonérations de plus-values), soit à l'étude pour 2024 (incitation à la transition pour les agroéquipements et les infrastructures). Sachant que 30 % du Gazole Non Routier agricole est consommé dans la branche ETARF, les entreprises attendent davantage de la création d'un indice mensuel GNR disponible à la fin de chaque mois et d'une indexation obligatoire du carburant en pied de facture, deux revendications portées par la FNEDT.

À la suite d'une forte mobilisation de la FNEDT et des ETF, les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et la secrétaire d'Etat à l'Ecologie ont lancé cet été une feuille de route "Travaux forestiers et protection des habitats d'espèces protégées". Aujourd'hui, la FNEDT lance un cri d'alarme devant l'accumulation de situations exceptionnelles successives de sécheresse, d'inondations, d'excès d'eau qui freinent les chantiers. Ces derniers ne pourront pas être terminés en 2024 dans les délais impartis, sauf à obtenir des dérogations.

« Malgré tout, c'est bien dans un état d'esprit constructif que les ETARF abordent la planification écologique », affirme Gérard Napias. EDT Lorraine, qui organise le 90^e congrès national EDT au Centre des Congrès d'Epinal les 15, 16 et 17 février 2024, accueillera les ETARF de toute la France pour échanger sur ces grands défis, dont celui de la décarbonation des travaux (réduire de 25 % les émissions agricoles de CO₂) et la protection de la biodiversité. Ceux-ci font l'objet de nouvelles approches pour trouver le bon équilibre, dont la concrétisation doit être au rendez-vous.

Contact presse - Agence Ressources De la Nature

Fadela Benabadj - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - fbenabadj@agence-rdn.com

Benoît Moureaux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - bmoureaux@agence-rdn.com



À propos de la FNEDT - La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) regroupe 63 syndicats départementaux et 12 unions régionales. Acteurs clés dans les territoires, près de 22 000 entreprises de travaux emploient 147 000 actifs permanents et occasionnels pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office national des forêts, de communes.



Téléchargement des illustrations et photos des intempéries (crédit FNEDT) : <https://we.tl/t-UkDgzRhFfU>

Dossier de presse à télécharger : <https://we.tl/t-1uknWmIRqR>